



LES PROPOSITIONS DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS



DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE

ROMPRE AVEC LA VE RÉPUBLIQUE, FONDER UNE VIÈME RÉPUBLIQUE

Le processus d'élaboration d'une VIe République sera engagé.

Une déclaration des droits fondamentaux et des libertés de la personne en constituera le titre premier. Elle énoncera des droits indivisibles : civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels, s'appliquant à l'ensemble des résidents. Ces droits seront opposables devant les tribunaux. Le respect des droits fondamentaux relève d'une responsabilité publique et nationale et suppose des services publics hors concurrence. Sous toutes les formes, l'implication citoyenne sera élargie, y compris à des propositions législatives, ou au référendum d'initiative populaire. Toutes les assemblées élues devront mettre à leur ordre du jour toute proposition émanant d'une partie des citoyens, dont le seuil sera déterminé par la loi. La citoyenneté de résidence sera établie. Le statut de l'élu(e) rendra effective pour tous la possibilité d'exercer un mandat.

La proportionnelle sera généralisée à toutes les élections. La parité sera rendue obligatoire pour tous les scrutins. La durée des mandats sera réduite et leur cumul strictement limité. Des comités et des conseils territoriaux veilleront à l'information, à l'exercice de la participation citoyenne et au contrôle de l'activité des élus.

La logique des institutions sera celle de la prépondérance du législatif sur l'exécutif. L'article 16, le vote bloqué, le recours à l'article 49-3 seront abandonnés, ainsi que toutes les dispositions qui rabaissent la représentation nationale. Le rôle de l'Assemblée nationale sera revalorisé et assorti des moyens effectifs de contrôle sur l'exécutif. Le Sénat, dans sa forme actuelle sera supprimé. Une seconde chambre assurera le lien entre les initiatives des citoyens et des collectivités territoriales et l'Assemblée nationale. Le rôle du Président de la République sera réduit. Il faudra créer les conditions de son élection pour cinq ans au suffrage indirect.

L'indépendance de la justice sera garantie.

DE NOUVEAUX ET DROITS ET POUVOIRS POUR LES SALARIÉS

La démocratie sociale sera tenue pour une part essentielle de la vie démocratique, un moteur du développement économique. Il faut en finir avec la dictature des marchés financiers, avec les pleins pouvoirs des actionnaires. La citoyenneté à l'entreprise sera constitutionnelle.

Les nouveaux droits et pouvoirs des salariés doivent s'étendre à toutes les décisions essentielles concernant les gestions, le niveau et la qualité de l'emploi, les conditions de travail, les choix industriels et d'investissements, les opérations stratégiques de rachat, de fusion, de délocalisation ou de cession d'activité. Cela se fera notamment à travers de nouveaux champs d'intervention pour les CE, CCE et Comité de groupe.

Le principe des négociations collectives sera revalorisé et démocratisé par la loi, avec en particulier le principe généralisé des accords majoritaires en voix. La loi organisera la reconnaissance formelle et le développement résolu de toutes les formes de participation des syndicats, partis et associations au fonctionnement des institutions. Leurs représentants seront dotés de statuts adaptés.